

**Accroître la capacité concurrentielle par l'entremise de l'innovation  
Une soumission au  
Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes  
par  
l'Association canadienne du commerce des semences  
Mars 2009**

*«À elle seule, la productivité ne peut plus soutenir l'avantage comparatif du Canada.  
L'innovation est la clé d'une capacité concurrentielle accrue. De plus, elle peut améliorer l'avenir du  
secteur tout en profitant aux producteurs.»<sup>1</sup>*

**L'innovation axée sur les  
semences : La fondation  
de la capacité  
concurrentielle**

*L'innovation est la fondation de  
la capacité concurrentielle et  
l'innovation commence au niveau  
de la semence. La recherche et la  
sélection végétale permettent aux  
agriculteurs d'avoir accès à de  
nouvelles technologies et aux  
consommateurs à des semences  
de meilleure qualité, possédant  
de nouvelles caractéristiques.*

L'Association canadienne du commerce des semences est très heureuse de pouvoir présenter son point de vue sur la capacité concurrentielle au Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes.

L'énoncé de mission de l'ACCS engage l'association et ses membres à favoriser un environnement qui contribue au succès de nos membres et de leurs clients.

L'innovation est la fondation de la capacité concurrentielle et l'innovation commence au niveau de la semence. Grâce à la recherche et à la sélection végétale, les agriculteurs ont accès à de nouvelles technologies et les consommateurs à des semences de meilleure qualité, possédant de nouvelles caractéristiques. Par exemple :

- L'innovation, par l'entremise des semences, a donné au secteur agricole canadien l'huile de canola et tous les avantages alimentaires associés
- L'innovation dans les semences a permis la création de cultures de plus en plus résistantes aux maladies et aux parasites. Combiné à la tolérance aux herbicides, cela réduit les risques de dommages aux cultures, les coûts pour les agriculteurs et l'accumulation de pesticides dans l'environnement
- La recherche et la sélection végétale améliorent la qualité des aliments, ce qui permet aux consommateurs de profiter des avantages des acides gras et antioxydants bénéfiques pour améliorer leur santé
- Les produits végétaux font aujourd'hui partie d'une grande quantité de produits non alimentaires, non seulement les biocarburants, mais aussi les plastiques, les produits de remplissage en mousse, la cire de chandelle, les lubrifiants et peintures, les solvants et les cosmétiques, entre autres

<sup>1</sup> Document de discussion soumis à l'AAC : «La nouvelle politique agricole et agroalimentaire : Innovation et science» 2006

L'innovation axée sur les semences aide les agriculteurs à être plus productifs, à réduire les coûts de production, à améliorer l'environnement et à obtenir de nouveaux débouchés permettant d'améliorer la position concurrentielle de l'agriculture et de l'agroalimentaire canadiens dans le monde.

---

## **Le secteur canadien des semences – Un aperçu**

*En 2007, le secteur canadien des semences a contribué plus de 3,9 milliards \$ à l'économie canadienne et a fourni un emploi à plus de 14 000 Canadiens.*

L'industrie des semences au Canada contribue de façon importante à l'économie – plus de 3,9 milliards \$ en 2007. Une récente étude commandée par l'ACCS révélait aussi que notre industrie avait fourni un emploi à plus de 14 000 Canadiens en 2007. Plus de 3000 d'entre eux étaient des experts en sélection végétale, y compris des scientifiques, des biotechnologistes et des techniciens. En outre, une grande partie de ces emplois se trouvent dans de petits centres régionaux et des collectivités rurales.<sup>2</sup>

L'Association canadienne du commerce des semences réunit 130 compagnies membres impliquées dans tous les aspects de la recherche, de la production et du marketing des semences, à l'échelle nationale et internationale. La composition de l'ACCS est très variée, allant de petites sociétés spécialisées en semences horticoles et en fines herbes jusqu'aux grandes coopératives de l'Ouest canadien, et des micro-entreprises familiales jusqu'aux immenses multinationales.

En 2007, nos compagnies membres ont investi 56,1 millions \$ dans la recherche et le développement. Cela représente 6 % du total des ventes au détail de ces compagnies et 26 % de leurs budgets d'exploitation combinés.

---

## **Créer un environnement propice à l'innovation**

*L'agriculture et les agro-produits canadiens ont bénéficié des recherches et de la sélection végétale publiques et privées. Il importe que les deux continuent.*

*Le secteur privé effectue 39 % de l'investissement total dans la recherche et le développement des végétaux au Canada et il nécessite un environnement positif afin de maintenir et d'élargir cet investissement.*

Les semences sont le principal moteur de l'innovation en agriculture et de l'économie agricole. En créant un environnement qui favorise les investissements dans les innovations axées sur les semences, le gouvernement stimulera économiquement le secteur tout entier de l'agriculture et des agro-produits.

La recherche et la sélection végétale sont des composantes critiques de l'innovation dans l'agriculture et les agro-produits. L'agriculture et les agro-produits canadiens ont bénéficié des recherches et de la sélection végétale publiques et privées. Il importe que les deux continuent, et que la collaboration positive entre le secteur privé et le secteur public, démontrée par l'industrie du canola, par exemple, soit encouragée. Le canola a été développé par des semenciers universitaires et du gouvernement du Canada et il bénéficie maintenant d'environ 75 % des investissements totaux du secteur privé dans la recherche.

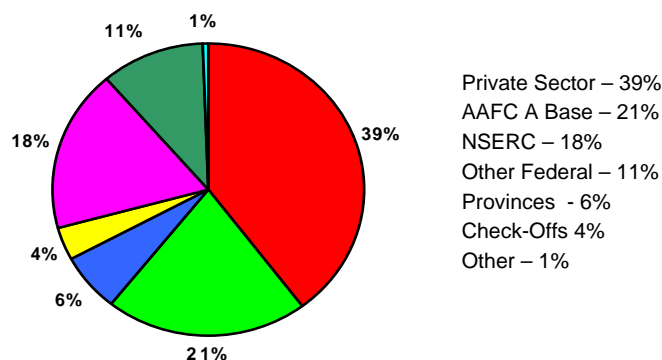
L'ACCS appuie un financement continu et accru pour le secteur public de la recherche et de la sélection végétale. Toutefois, comme le démontre le graphique ci-dessous, le secteur privé joue un rôle de premier plan dans la recherche et le développement et nécessite un environnement positif afin de maintenir et d'élargir cet investissement.

---

<sup>2</sup> La valeur du secteur canadien des semences pour l'économie canadienne, juin 2008

Préparé par l'Association canadienne du commerce des semences par AgGenuity Consulting Inc. et AgBioT Research Consulting Ltd.

**Figure 1 : Investissement dans la recherche et le développement des végétaux, 2007**



### **Un cadre réglementaire flexible, adaptable et dynamique**

*Le système de réglementation actuel des semences est désuet et le processus de changement réglementaire est lourd et lent à répondre aux besoins changeants des innovateurs, agriculteurs, utilisateurs finaux et consommateurs.*

*Le Canada est l'un des quelques pays «développés» qui n'ont pas mis à jour leur Loi sur la protection des obtentions végétales afin de la rendre conforme à la convention de 1991 de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV).*

Un cadre réglementaire flexible, adaptable et dynamique constitue un élément essentiel pour le secteur public et le secteur privé. Le marché de l'agriculture et des agro-produits est en constante évolution. Les conjonctures favorables apparaissent et disparaissent donc très rapidement.

Cependant, notre système de réglementation actuel des semences est désuet et le processus de changement réglementaire est lourd et lent à répondre aux besoins changeants des innovateurs, agriculteurs, utilisateurs finaux et consommateurs. Par conséquent, notre secteur agricole peut manquer des opportunités. Par exemple :

- Après des dizaines d'années d'efforts visant à modifier le système d'enregistrement des variétés, l'industrie des semences attend toujours que des changements soient apportés. Le système actuel ne permet pas l'introduction opportune de nouvelles variétés, et le processus de changement, long et frustrant, a, dans le cas de certaines cultures, limité l'accès des producteurs aux nouvelles variétés.

Après une décennie de consultations, de soumissions et de re-soumissions, un cadre proposé visant un système d'enregistrement des variétés en trois parties a été publié dans la Gazette du Canada en juin 2008. La période de consultation s'est terminée à la fin août, et depuis, plus rien.

Même si le cadre proposé dans la Gazette était mis en application, il n'aurait aucun impact, car il ne précise pas le placement de la plupart des espèces, des genres ou des types de cultures dans le nouveau système. Pour cela, il faudrait encore un autre changement réglementaire.

Le secteur privé a investi plus de 56 millions \$ dans la recherche et le développement en 2007 et il planifie de presque doubler cet investissement d'ici cinq ans. La principale source de revenu pour les investissements du secteur privé dans la recherche provient de la vente de semences certifiées. Le tableau suivant démontre très clairement le lien entre les ventes de semences certifiées et l'investissement dans l'innovation. En 2012, 96 % de la recherche du secteur privé touchera seulement trois types de cultures.

**Tableau 1 – Utilisation de semences certifiées vs. investissement par le secteur privé <sup>3</sup>**

Culture	% de semences utilisées qui sont certifiées	% de l'investissement privé total (projeté 2012)
Canola	92%	74%
Maïs	98%	12%
Soya	87%	10%
Céréales	18%	2%

*Les semenciers canadiens n'ont pas accès aux mêmes outils de protection de la propriété intellectuelle que leurs concurrents.*

- Le Canada est l'un des quelques pays «développés» qui n'ont pas mis à jour leur Loi sur la protection des obtentions végétales afin de la rendre conforme à la convention de 1991 de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV). Il n'y a eu aucun progrès ni aucune tentative de modernisation de la Loi canadienne sur la protection des obtentions végétales depuis qu'une proposition législative a été rejetée par le Parlement au début de la décennie.
- Les semenciers canadiens n'ont pas accès aux mêmes outils de protection de la propriété intellectuelle que leurs concurrents. Par exemple, les semenciers américains et australiens peuvent faire breveter des variétés de plantes alors que les semenciers canadiens ne le peuvent pas.
- Les exigences réglementaires en matière de production, d'inspection, d'échantillonnage, de test, de conditionnement, d'étiquetage et de marquage des semences sont aussi désuètes et ne tiennent pas compte du marché changeant, de l'environnement ou de l'introduction de nouvelles technologies et équipements.

Le cadre réglementaire doit demeurer basé sur la science. Il doit aussi être assez flexible pour anticiper les nouvelles technologies et les progrès en matière de sélection végétale conventionnelle et de biotechnologie et s'y adapter rapidement lorsque des opportunités se présentent pour les producteurs et le marché.

Il ne fait aucun doute que l'innovation axée sur les semences profite à beaucoup d'intervenants.

- Les agriculteurs profitent des variétés à plus haut rendement, des variétés qui utilisent l'apport agricole à meilleur escient, des variétés qui résistent aux maladies et aux parasites et des variétés qui peuvent pousser dans des conditions moins qu'idéales. Tout cela entraîne des rendements plus élevés pour les agriculteurs. Des études effectuées par le George Morris Centre indiquent que huit variétés, récemment introduites, ont généré 170 millions \$ de plus pour les agriculteurs annuellement.<sup>4</sup>
- Les fabricants de produits alimentaires profitent des innovations axées sur les semences, car ces innovations leur offrent des produits possédant une teneur en huile plus élevée, de meilleures protéines, de meilleures caractéristiques de maltage et de cuisson, une teneur plus élevée en amidon et d'autres caractéristiques avantageuses lors de la transformation.
- Les consommateurs profitent des innovations axées sur les semences, parce qu'elles peuvent améliorer leur alimentation. Les semenciers ont déjà créé des variétés de soya et de canola aidant à éliminer les gras trans des aliments et des variétés d'orge pouvant faire baisser le cholestérol.
- La société profite des innovations axées sur les semences pour toutes les raisons déjà indiquées ci-dessus et aussi parce que les innovations peuvent améliorer la contribution de l'agriculture à la santé de l'environnement, en permettant de réduire le labourage et l'utilisation de fertilisants et de pesticides.

*Les agriculteurs, les fabricants de produits alimentaires, les consommateurs et la société en général profitent des innovations axées sur les semences, mais seuls quelque 30 % des agriculteurs canadiens assument le coût de ces innovations.*

### **Un incitatif fiscal pour les semences certifiées :**

*L'ACCS propose que le gouvernement mette en œuvre un incitatif fiscal à grande échelle pour les agriculteurs qui achètent des semences certifiées.*

Bien que tous les Canadiens et, en fait, le monde entier, profitent des innovations axées sur les semences, étant donné que la vente de semences certifiées constitue la source principale d'investissement dans l'innovation, seuls quelque 30 % des agriculteurs canadiens (ceux qui achètent régulièrement des semences certifiées) assument le coût de toutes ces innovations.

Les sondages indiquent que la majorité des agriculteurs croient que les semences certifiées offrent des avantages et contribuent à leur succès. Ils reconnaissent aussi que les ventes de semences certifiées génèrent des fonds pour les investissements dans des innovations futures et ils croient que la valeur de l'innovation surpasse le coût des semences certifiées. Cependant, dans le but de contrôler les coûts à court terme, bon nombre de producteurs choisissent de ne pas acheter régulièrement de semences certifiées.

L'ACCS propose que le gouvernement mette en œuvre un incitatif fiscal à grande échelle pour les agriculteurs qui achètent des semences certifiées. Un incitatif fiscal favoriserait l'accroissement des innovations et la concurrence accrue dans le domaine de l'agriculture. De plus, il permettrait de s'assurer que les coûts des innovations sont partagés entre tous ceux qui en profitent.

#### *Fonctionnement d'un incitatif fiscal*

L'incitatif fiscal proposé par l'ACCS rendrait le coût des semences certifiées égal à celui des semences conservées. Il faudrait ajouter une ligne pour le multiplicateur relatif aux semences certifiées dans l'État des résultats des activités d'une entreprise agricole que les agriculteurs remplissent lorsqu'ils font leur déclaration de revenu. Le producteur entrerait le montant dépensé pour des achats de semences certifiées à la ligne 9664 du formulaire et il multiplierait ce montant par un multiplicateur.

Le George Morris Centre a calculé que le multiplicateur nécessaire pour compenser les coûts additionnels des semences certifiées serait 1,55.<sup>5</sup> Bref, les agriculteurs pourraient déclarer 155 % du coût des semences certifiées comme une dépense aux fins de l'impôt sur le revenu, ce qui baisserait le revenu imposable et augmenterait les remboursements d'impôt.

#### *Coûts et avantages*

L'impôt sur le revenu auquel renoncerait le gouvernement si l'incitatif fiscal entraînait une utilisation accrue de semences certifiées, de la moyenne actuelle de 30 % à 50 %, serait de l'ordre de 89,5 millions \$.<sup>4</sup> Rappelons que l'augmentation du revenu annuel pour les seuls agriculteurs découlant de l'introduction de huit nouvelles variétés se chiffrait à plus de 170 millions \$.

En fait, les avantages économiques d'un incitatif fiscal pourraient être encore plus élevés. Une étude effectuée en 2004 par Martin *et al* considérait un sous-ensemble de cultures moins vaste que celui qui fait l'objet de cette étude et ne tenait compte que de l'Ouest du Canada. Elle concluait qu'en utilisant le multiplicateur de ventes de 0,77 de Statistique Canada, un crédit d'impôt favorisant la pleine utilisation des semences certifiées aurait un effet économique indirect de 615 millions \$ par année.<sup>6</sup>

#### ***Une autre façon de financer l'innovation***

*Nous exhortons le gouvernement à réduire les primes des programmes de gestion des risques pour les producteurs qui plantent des semences certifiées.*

Bien qu'un incitatif fiscal pour les agriculteurs qui achètent des semences certifiées aurait le plus important impact sur la chaîne de valeur entière, il existe d'autres mesures que l'ACCS appuie pour financer l'innovation dans l'agriculture.

Les semences certifiées sont le produit d'un procédé éprouvé qui comprend la vérification de la qualité et de la pureté par un tiers. L'ACCS reconnaît le risque réduit associé à l'utilisation de semences certifiées, dans le cadre de programmes de gestion des risques comme l'assurance récolte et production, et exhorte donc ce comité à réduire les primes des programmes de gestion des risques pour les producteurs qui plantent des semences certifiées.

---

## Conclusion

Le secteur canadien des semences fournit une contribution appréciable à l'économie canadienne, presque 4 milliards \$ en 2007. Notre industrie fournit un emploi à plus de 14 000 Canadiens. Notre secteur peut améliorer de façon significative la capacité concurrentielle de notre industrie, car il stimule l'innovation et le succès des agriculteurs et il profite aux consommateurs canadiens et à l'environnement.

La création d'un cadre réglementaire dynamique et d'un programme de stimulation économique doté d'un incitatif fiscale pour les producteurs qui achètent des semences certifiées profitera non seulement à l'industrie des semences, mais aussi à l'économie canadienne toute entière.

L'ACCS exhorte ce comité à recommander des mesures rapides visant à améliorer l'environnement réglementaire et la protection de la propriété intellectuelle pour l'industrie des semences et à favoriser un incitatif fiscal et un meilleur lien entre les semences certifiées et un programme de protection du revenu.

Nous croyons que le coût de ces mesures est de loin surpassé par les avantages qu'en retirera l'économie canadienne.